



144, rue St-Joseph, Joliette (Qc), J6E 5C4

Tél. : (450) 752-0049 / Téléc. : (450) 752-4629

Courriel : tcgfl@citenet.net

## ***L'ATTEINTE D'UNE RÉELLE ÉGALITÉ, UN INCONTOURNABLE***

***DÉPOSÉ LE 17 DÉCEMBRE 2004  
AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES  
DANS LE CADRE DE LA COMMISSION SUR L'ÉGALITÉ***

# TABLE DES MATIÈRES

## QUI SOMMES-NOUS?

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE (TCGFL)	3
LES MEMBRES .....	3
LA REGION LANAUDIÈRE .....	4

## AVANT-PROPOS.....6

## L'AVIS DU CSF, DES COMMENTAIRES EN SURVOL.....7

## L'ÉTAT ET SON ENGAGEMENT.....10

L'IMPORTANCE D'UNE MINISTRE .....	10
L'INDISPENSABLE POLITIQUE .....	11
<i>Des moyens nécessaires</i> .....	12
<i>Des enjeux et inégalités</i> .....	13
DES STRUCTURES ESSENTIELLES .....	20

## CONCLUSION .....

21

## RÉSUMÉ.....22

## ANNEXE.....25

# QUI SOMMES-NOUS?

## TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE (TCGFL)

La TCGFL est née d'une volonté des groupes de femmes de la région à répondre à un besoin de liaison, de mobilisation et de solidarité entre les différents groupes intervenant sur les enjeux en condition féminine. Fondée en 1991, la TCGFL est un regroupement de vingt groupes de femmes qui favorise la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socio-économique de leur région, en vue d'améliorer les conditions de vie et de santé des femmes. Dans une perspective d'égalité entre les sexes, ses objectifs sont de :

- *Favoriser la concertation régionale concernant les dossiers en condition féminine.*
- *Défendre et promouvoir les droits et les intérêts des femmes de la région de Lanaudière.*
- *Développer des projets régionaux collectifs à partir des intérêts et buts communs des membres.*
- *Favoriser la consolidation et le développement de ressources régionales améliorant les conditions de vie des femmes.*

### *Notre démarche pour la consultation*

Par le biais d'une rencontre régionale le 25 novembre dernier, la TCGFL avec 15 groupes membres ont commenté le présent Avis du Conseil du statut de la femme. Le mémoire que nous vous présentons est donc le fruit de ces discussions. Aussi, toutes les données statistiques provenant du Conseil du statut de la femme que vous retrouverez dans ce mémoire, sont issues de la Collection Femmes et développement des régions, « *Les conditions de vie des femmes dans Lanaudière mise à jour 2004* », juin 2004.

## LES MEMBRES

### ❖ *Sept centres de femmes*

*Les centres visent à soutenir les femmes de chacune des MRC dans leur démarche d'autonomie et de développement de l'entraide en leur offrant différents services ainsi que des activités éducatives. Ils leur permettent également une participation à l'action collective afin d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie tant au plan individuel que collectif.*

### ❖ *Deux maisons d'hébergement*

*Les maisons d'hébergement ont pour mandat d'offrir de l'hébergement temporaire et tous autres services aux femmes et enfants de l'ensemble du territoire de Lanaudière vivant dans un contexte de violence conjugale.*

### ❖ *Regroup'elles, Lachenaie*

*La mission de l'organisme est d'offrir aux femmes de la région, vivant ou ayant vécu de la violence conjugale, des services individuels et de groupe ainsi que des activités de prévention adaptées à leur besoin.*

❖ *Deux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel*  
*Les CALACS ont comme mandat de supporter les femmes et les adolescentes ayant vécu une agression à caractère sexuel en offrant des services individuels et de groupe et des activités de prévention.*

❖ *Centre Lanaudière d'emploi pour femmes (CLEF), Joliette et point de services à St-Roch de l'Assomption*

*Sa mission est d'aider les femmes de la région à améliorer leur condition socio-économique en les accompagnant dans une démarche d'intégration en emploi par différents services et ateliers.*

❖ *Cercles de fermières du Québec-Fédération 17, À travers la région*  
*La mission des CFQ est d'améliorer le milieu de vie des femmes et des familles en offrant des activités d'information et d'éducation en lien avec l'actualité, l'environnement, la conciliation famille-travail, le programme OLO et les techniques artisanales.*

❖ *Les comités condition féminine*  
*Les comités condition féminine défendent les intérêts spécifiques des femmes dans leur structure respective et auprès de différentes instances par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'actions collectives. Leurs dossiers varient selon le milieu.*

## **LA REGION LANAUDIÈRE**

La région Lanaudière est un vaste territoire de 13 521 km<sup>2</sup>, qui compte 71 municipalités, ainsi qu'une communauté atikamekw Manawan et ce, regroupées en 6 MRC (Joliette, L'Assomption, Des Moulins, Matawinie, D'Autray et Moncalm). Une partie importante de la région est urbanisée.

La population lanaudoise est constituée, selon les données de 2001, de 195 260 femmes et de 193 225 hommes soit un taux de féminité qui s'élève à 50,4%. Par ailleurs, Lanaudière est une région dont la population est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. En fait, elle détient une forte proportion d'enfants de 0 à 14 ans (20,5 % c. 17,8 %) et de jeunes de 15 à 19 ans (6,8 % c. 6,4%). Cependant, elle compte une plus faible part de personnes de 65 ans et plus.

Lanaudière compte sur son territoire la plus peuplée des trois communautés atikamekw du Québec. Selon les données de 2001, la communauté atikamekw Manawan, située au nord du territoire, comptait une population de 1939 dont 49,3% de femmes. Il est important de souligner que 242 personnes autochtones dont 147 femmes vivent en dehors de la réserve.

Concernant la population immigrante, au nombre de 7 875, elle représentait, en 2001, 2 % de la population de Lanaudière avec un taux de féminité de 46.7%, soit inférieur à celui de l'ensemble du Québec à 50,7 %.

En ce qui a trait aux familles, en 2001, la région en comptait 72 660 avec au moins un enfant. Une légère augmentation de 0,6 % par rapport à 1996, tandis que dans l'ensemble du Québec, on enregistrait une diminution de 1,4% dans la même période. Quant à la proportion des familles monoparentales dirigées par la mère, elle équivaut à 78 % soit légèrement inférieure à celle du Québec à 79,7 %. Néanmoins, entre 1996 et 2001, la proportion de familles monoparentales avec chef féminin a à peine augmenté tandis qu'au Québec elle diminuait.

## ***AVANT-PROPOS***

Il va sans dire qu'actuellement nous sommes toujours très préoccupées par la conjoncture politique en ce qui a trait aux conditions de vie des Québécoises. Des appréhensions confirmées notamment depuis avril 2003, lorsque le gouvernement a choisi d'exclure la condition féminine comme responsabilité ministérielle. D'ailleurs, n'est-il pas exact d'affirmer que différentes décisions gouvernementales se sont enchaînées et ont entraîné dans une voie de seconde zone, la condition féminine.

Il semble raisonnable de se questionner sur la réelle volonté du Gouvernement du Québec quant à une véritable démarche vers l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes. Nous constatons que plusieurs des actions entreprises ou en voie de réalisation (Loi 34, loi 57, code 45, augmentations des tarifs des services public...) ont augmenté certaines inégalités notamment en appauvrissant les femmes et en les éloignant des lieux de décision.

De plus, nous tenions à signifier notre questionnement sur la participation du Conseil du statut de la femme (CSF) dans le cadre de cette Commission parlementaire. Nous nous expliquons mal les motivations sous-jacentes à cette décision gouvernementale étant donné que le mandat confié par la Ministre Courchesne au Conseil du statut de la femme, correspondait tout à fait à la mission du Secrétariat à la condition féminine (SCF). D'ailleurs, il est important de rappeler que ce dernier avait même entamé une démarche similaire en 2003, sous le gouvernement sortant, en tenant une consultation nationale sur les enjeux des prochaines années pour les Québécoises.

Dans la foulée de la réingénierie de l'État et de la remise en question des structures gouvernementales en condition féminine, vous comprendrez l'accroissement de nos préoccupations. D'autant plus, que les structures ne seront pas abordées lors de la Commission tel que l'a annoncé la Ministre Courchesne le 26 février 2004 en ces mots : «Au terme de cet exercice, le gouvernement prendra des décisions sur l'organisation administrative la plus appropriée pour assurer la poursuite de l'égalité ».

## **L'AVIS DU CSF, DES COMMENTAIRES EN SURVOL**

D'entrée de jeu, à la lecture de l'Avis « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes », nous constatons rapidement que ce dernier n'est pas une proposition de politique. Il va sans dire que nous nous interrogeons sur les étapes à venir, d'autant plus que nous n'avons aucune précision à cet effet de la part du gouvernement. Que compte-t-il faire après la Commission? Modifier la politique? Modifier la Loi? Quoi qu'il en soit, nous réclamons une Commission parlementaire sur la nouvelle politique en matière de condition féminine.

Tout d'abord, sachez qu'après avoir pris connaissance de l'Avis, il est très difficile de se convaincre que tout n'est pas réglé d'avance car, nous sentons très bien les tendances gouvernementales en ce qui a trait à la réingénierie des sexes. Qui plus est, des éléments semblent confirmés cette hypothèse et nous en sommes outrées. Par exemple, dans le présent Avis, le CSF propose une nouvelle approche à celle de l'ADS. Pourtant, à la lecture d'un autre document du CSF publié plusieurs mois auparavant « Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière », il appert que cette décision soit déjà prise. Nous pouvons y lire : « L'Agence attend les directives du MSSS concernant l'application régionale de l'approche intégrée de l'égalité (AIE qui remplace dorénavant l'ADS) » (CSF, Les conditions de vie des femmes dans Lanaudière : mise à jour 2004, juin 2004, p.48).

**Nous ne reconnaissons pas le Conseil du statut de la femme dans l'orientation générale de ce présent Avis** mais pressentons fortement le glissement vers un nouveau conseil de l'égalité. D'ailleurs, « *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* » occulte totalement le féminisme et minimise les femmes et les groupes de femmes en accentuant sur la condition humaine. Il s'inscrit tout à fait dans l'air du temps aux forces en cours niant la discrimination systémique que vivent les femmes et correspond aux critères du « politically correct ». Un document non critique et marqué par l'absence de recommandations claires et précises ne reflétant aucunement notre Conseil du statut de la femme.

**Quant aux avancées des femmes**, quel étonnement de constater qu'aucune mention ne soit faite quant aux structures gouvernementales en conditions féminine. Nous sommes en droit de questionner ce mutisme à l'endroit du CSF et du SCF qui sont sans contredit des gains exceptionnels pour toutes les femmes et par ricochet pour la société québécoise.

**Concernant les groupes de femmes**, nous questionnons également la grande discrétion à leur égard. Nous considérons même que la description quant à leur apport est beaucoup trop faible. En fait, contrairement à ce qui est décrit dans l'Avis, les femmes sont beaucoup plus que des alliées au niveau de la lutte pour l'atteinte de l'égalité. Rappelons-nous que chaque gain obtenu a été arraché d'une chaude lutte par les femmes. « *La place que les femmes occupent aujourd'hui n'est pas le fruit du hasard :...est surtout le résultat du mouvement de mobilisation des femmes* » (SCF, Un avenir à partager, 1993, p2). En ce qui a trait au soutien des groupes de femmes, il est essentiel de dégager des ressources financières supplémentaires et substantielles à leur intention. En fait, ces groupes ne sont-ils pas les

premiers à travailler pour l'égalité? Ils interviennent notamment dans la défense des droits et la promotion de rapports égalitaires entre les hommes et les femmes.

Un autre élément a attiré notre attention soit celui concernant l'équité salariale. Ne pas souligner son inapplication, est plutôt choquant d'autant plus que celle-ci constitue un des obstacles majeurs à l'atteinte d'une pleine et entière égalité.

*En ce qui a trait à l'approche sociétale, il est important de souligner que les groupes de femmes travaillent depuis toujours en collaboration avec le milieu notamment au niveau de la prévention. Depuis plusieurs années, la TCGFL siège au sein du conseil d'administration de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) et y représente le secteur femmes. En fait, la TCGFL collabore sur différents dossiers, projets, mobilisations avec treize autres secteurs de la région. Mais, il va sans dire que nous refusons toutes alliances avec des groupes qui rendent les féministes responsables de la déroute des hommes et aspirent à un ordre social inégalitaire.*

**Concernant les responsabilités familiales élargies**, la source du problème réside, notamment, dans les valeurs prônées par de notre société. Cet état de chose a des impacts sur la santé et le bien-être des femmes avec la double et triple tâche qui constituent un obstacle majeur dans le cadre de l'atteinte de l'autonomie économique des femmes. Les femmes ont investi massivement dans le marché du travail et se sont adaptées à un monde d'hommes au détriment de leur vie familiale et privée. Il est inconcevable que des mesures d'égalité et d'équité soient encore absentes ou très peu appliquées dans les entreprises, les institutions et dans les gouvernements. Il est plus que temps de se pencher sur la structure organisationnelle du marché du travail qui ne répond plus à notre réalité actuelle car il date de l'époque où l'homme était le pourvoyeur. Il est plus que nécessaire de valoriser la maternité et de responsabiliser notre société. D'ailleurs, l'éducation des valeurs égalitaires doit même débiter chez les jeunes afin d'enrayer le sexisme. Bâtir une famille est un projet de société qui doit être reconnu comme tel.

**Tant qu'aux orientations proposées**, de façon générale nous constatons une lourdeur dans la complexité et la mise en œuvre comparativement à la première politique où nous trouvions cinq orientations dont la 5<sup>e</sup> avec deux axes. Le CSF nous propose maintenant sept orientations, vingt-cinq axes et trois leviers d'approches.

***Et les valeurs égalitaires.** En ce 21<sup>e</sup> siècle, avec la montée des forces économiques et politiques de la droite, le néolibéralisme, les valeurs libérales individuelles au détriment de la collectivité, l'atteinte d'une pleine et entière égalité entre les femmes et les hommes nécessite encore plus que jamais des changements de mentalités et même d'attitude.*

Il va sans dire qu'en occultant des termes tels que féminisme, patriarcat, capitalisme, néolibéralisme notre société ne pourra atteindre une pleine égalité. Il appert important de resituer les choses en perspectives. D'une part, nous ne pouvons parler d'égalité sans parler des impacts du néolibéralisme et du système capitaliste dans lequel existe toujours le système patriarcal. Ce sont des systèmes d'oppressions. Des systèmes qui envisagent la société comme un marché. Des obstacles persistants à l'atteinte d'une véritable égalité et qui *fragilisent même les droits acquis* des femmes. Nous n'avons qu'à penser à la *Motion M-83*, déposée en Chambre des Communes au printemps 2003, remettant en question le droit à l'avortement, notamment en demandant d'évaluer la nécessité médicale de la pratique. Un exemple flagrant des forces des systèmes menaçant l'égalité. C'était le premier vote sur cette question depuis la décision prise par la Cour suprême en 1989 d'invalider des articles criminalisant l'avortement.

D'autre part, en 2004, le mot féminisme est malheureusement toujours porteur d'énorme préjugés et par conséquent, il fait encore peur à une bonne partie de la population. Mais n'est-ce pas une raison suffisante pour accentuer les démarches de démystification et qui plus est de renforcer son utilisation? Les valeurs du féminisme sont porteuses de changement social. Le féminisme est le courant qui promouvoit l'égalité. C'est un mouvement qui identifie et change les rapports causant des inégalités entre les hommes et les femmes. C'est aussi une vision du monde s'opposant au patriarcat. Il s'attaque aux structures et à la logique de la discrimination entre les sexes et non aux hommes en tant qu'individus.

*Être féministe c'est d'abord être une femme et vouloir un changement pour soi et pour toutes les femmes dans un but d'égalité sociale, politique et économique.*

Nous devons nous reporter à la source du problème et démystifier, informer, sensibiliser les Québécoises et Québécois. Il faut briser les mythes laissant entendre que les inégalités sont choses du passé. Par le fait même, le gouvernement doit éviter d'être inconséquent comme ne pas nommer une ministre responsable de la condition féminine. De plus, considérant la conjoncture, il est urgent d'éduquer l'ensemble de la population québécoise à l'effet que l'amélioration des conditions de vie des femmes, c'est l'amélioration de toute la société. Il est aussi important de faire connaître l'histoire du féminisme, élément des plus favorables pour la mémoire et la conscience collective. Et pourquoi ne pas introduire dans les programmes scolaires un contenu féministe avec des valeurs féministes telles que l'égalité, la solidarité, le respect, la dignité, la justice, la paix...

## L'ÉTAT ET SON ENGAGEMENT

Tel que le souligne le Conseil du statut de la femme, le Québec a connu plusieurs avancées notamment au niveau de l'éducation et du marché du travail. Il a obtenu également plusieurs gains au plan des droits, des lois et des programmes favorisant l'égalité telle qu'au niveau du mariage, de la famille, de la sécurité du revenu, de la maternité, de l'intégrité et la sécurité des femmes, de l'emploi, de l'immigration, des premières nations.

Malgré ces avancées indéniables, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte. Une discrimination historique et systémique ne s'évapore pas en quelques décennies. Rappelons, d'une part, que le patriarcat est un système socio-familial, politique et idéologique vieux comme le monde et d'autre part, que le sexisme l'a maintenu en place depuis plusieurs siècles. Par conséquent, la discrimination envers les femmes s'est très bien enracinée.

Il est impératif que l'État se porte garant des droits à l'égalité des femmes et s'engage activement à cet égard. Dans une société évolutive, l'État doit constamment travailler au maintien des acquis en matière d'égalité et au développement des mesures la favorisant.

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ Un engagement du gouvernement en faveur de l'élimination de la discrimination sur la base du sexe.
- ❖ La reconnaissance de l'expertise de travail des groupes de femmes en respect avec leurs interventions et l'octroi d'un financement adéquat de leur mission globale.

### L'IMPORTANCE D'UNE MINISTRE

En l'absence d'une ministre en titre de la condition féminine, le gouvernement du Québec envoie comme message que la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes ne fait pas partie des priorités gouvernementales. Pourtant, l'État se doit d'être garant des droits à l'égalité. Rappelons que depuis 1973, peu importe l'allégeance politique, le gouvernement a toujours manifesté une grande préoccupation pour le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il importe que le gouvernement remédie à la situation.

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ La nomination d'une ministre féministe en titre responsable de la condition féminine

### L'INDISPENSABLE POLITIQUE

D'entrée de jeu, nous déplorons l'absence d'un bilan sur les changements amenés par les dix années de la politique en matière de condition féminine intitulée « Un avenir à partager ». Un outil des plus indispensables à l'heure de la planification d'une nouvelle politique. Bilan réclamé par le mouvement des femmes depuis janvier 2003, dans le cadre de la consultation

nationale « L'Avenir des Québécoises : des enjeux à préciser » ainsi qu'auprès du gouvernement actuel.

Au Québec, les luttes féministes pour l'égalité et contre la discrimination, la reconnaissance juridique et politique de l'égalité des femmes, l'application concrète des chartes et lois contre la discrimination, la mise en place de programmes et de mesures favorisant l'accès à l'égalité sont responsables des avancées en matière d'égalité. Somme toute, la pleine et entière égalité se réalise avec le temps et surtout avec des moyens efficaces pour l'appuyer. C'est pourquoi, une politique globale en matière de condition féminine se doit d'être axée sur des valeurs féministes de respect, de dignité et d'égalité.

En 1993, le gouvernement québécois adoptait sa première Politique en matière de condition féminine « Un avenir à partager », cette dernière fut un outil très intéressant pour les groupes de femmes, d'autant plus depuis l'ajout de la 5<sup>e</sup> Orientation et ses deux axes, en 1997. Avec cette politique, le gouvernement affirmait que la condition féminine faisait partie prenante des enjeux prioritaires.

Rappelons que le Québec s'est engagé à mettre en œuvre le Programme d'action Beijing de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes en septembre 1995. Depuis, ce programme a servi de cadre de référence global pour la politique québécoise en matière de condition féminine.

De plus, une politique en matière de condition féminine est une poignée indéniable pour les groupes de femmes en région. Mais encore faut-il que celle-ci ait des orientations claires et des engagements de tous les ministères, organismes et partenaires gouvernementaux à participer à ce projet essentiel et collectif. Néanmoins, tant que des actions précises, des moyens concrets, ainsi que des méthodes d'évaluation claires ne seront pas rattachés à chacune des orientations, cela peut rester des vœux pieux et des grands principes. De plus, l'actualisation de cette politique nécessite la mise en œuvre d'un plan d'action incluant des mesures concrètes et vérifiables et ce, accompagné d'un budget financier substantiel.

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ Le dépôt d'un bilan de la politique en matière de condition féminine.
- ❖ Suite à une consultation publique, l'adoption d'une politique globale et un plan d'action en matière de condition féminine avec un budget adéquat pour leur mise en œuvre.

### **Des moyens nécessaires**

Suite à la lecture du document, nous ne pouvons passer sous silence nos appréhensions car nous avons rapidement l'impression que les stratégies actuelles, les programmes et les mesures spécifiques sont présentés comme étant moins pertinents et ne correspondant plus à la situation. Pourtant, ce n'est pas le cas. Nous souhaitons plutôt un renforcement des outils actuels car nous sommes persuadées que les moyens financiers et humains déficitaires sont en majeure partie, responsables des résultats non atteints.

L'approche spécifique est un incontournable pour atteindre une pleine égalité et équité considérant les inégalités profondes qui persistent. Contrairement à l'Avis, nous ne croyons pas que cette approche soit la plus connue. En fait, nous pensons qu'elle est très méconnue étant donné que sa nécessité est remise en question. Il reste incompris que les gains pour les femmes sont des gains pour l'ensemble de la société. Il est d'une évidence que tant que des discriminations systémiques subsisteront, toutes mesures, programmes, politiques ou lois spécifiques seront plus qu'indispensables. En fait, dans le cadre de la quête de l'égalité, cette approche devrait être priorisée et d'autant plus consolidée.

En ce qui a trait à l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS), nous comprenons très mal les raisons motivant un changement vers l'approche intégrée de l'égalité (AIE), surtout que l'ADS a été présenté, dans le programme d'action gouvernemental en condition féminine 1997-2000, comme un outil essentiel pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comment peut-on remettre en question cette approche visant à discerner de façon préventive, les effets distincts que peut avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent. De plus, il se dégage même un consensus à l'effet que l'ADS est une bonne stratégie (Verloo, 1999). D'autre part, l'analyse du SCF concernant les projets pilotes aux ministères de la Santé et des Services sociaux et des Finances démontre à quel point ce choix a été judicieux. Alors des questions s'imposent. Pourquoi changer une formule gagnante? Pourquoi changer une formule dont les résultats sont positifs? Pourquoi changer une approche qui après 10 ans d'investissement d'énergie, commence à faire enfin partie du discours et par conséquent des pratiques?

N'est-il pas temps que le gouvernement du Québec passe à une nouvelle étape, soit d'élargir l'application de l'ADS à l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux? (En effet, pour assurer son efficacité, il est impératif de l'institutionnaliser à l'ensemble de l'appareil gouvernemental et même plus). Dans le contexte où davantage de responsabilités sont et seront dévolues aux instances municipales, supramunicipales et régionales et considérant que l'atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes repose entre autre, sur une meilleure connaissance de leurs conditions de vie, il serait important des les inciter fortement à appliquer l'analyse différenciée selon les sexes au sein même de leur organisation.

Néanmoins, il est clair que le rendement de l'ADS nécessite un véritable soutien concret par tous les ministères et autorités de la fonction publique. Qui plus est, il est impératif que le Secrétariat à la condition féminine soit l'organisme responsable de son implantation et veille à sa bonne application. Il est essentiel d'octroyer au Secrétariat les ressources humaines et financières nécessaires à sa bonne marche. Tel que l'a souligné le SCF, le manque d'information, de sensibilisation et de suivi auprès des autorités et collaborateurs concernés sont souvent des éléments qui peuvent compromettent l'atteinte des objectifs. (SCF, ADS 2002)

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ Le renforcement, par des mesures, programmes et des budgets appropriés, de l'approche spécifique.
- ❖ L'application systématique au sein de tout l'appareil gouvernemental au niveau national, régional et local, de l'approche fondée sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'élaboration de toutes ses Lois, politiques, programmes et projets d'évaluation, par la mise en place de données statistiques sexuées ainsi que par l'allocation des ressources nécessaires.

## **Des enjeux et inégalités**

*Pour l'autonomie et la sécurité économique des femmes*

Vivre décemment et dignement pour une femme est encore en 2004, un enjeu majeur. Dans les faits, les femmes sont moins fortunées que les hommes et ce, tout au long de leur vie. Dans Lanaudière, les femmes le sont encore moins. Voici quelques données du CSF selon le recensement de 2001, sur le revenu, l'emploi, et la scolarité (CSF, 2004) :

- Le revenu moyen des femmes est de 18 884 \$ comparativement aux hommes 30 740 \$, qui par ailleurs sont tous deux inférieurs à ceux du Québec (respectivement 21 286 \$ et 33 117 \$).
- 8 % des Lanaudoises (comparativement à 7.1 % des Québécoises) et 4.1 % des lanaudois ne touchent aucun revenu.
- Dans la région, le rapport des revenus féminin et masculin se situe à 64,4 %, ce qui marque un écart de revenu plus substantiel qu'au Québec où les femmes touchent 67,1 % du revenu moyen d'emploi masculin.
- En janvier 2001, on dénombrait 26 069 personnes prestataires de l'assurance-emploi et les femmes y sont surreprésentées à 53%.
- 44 935 des femmes de 13 ans et plus ont un revenu de moins de 10 000\$ et 39 225 ont un revenu entre 10 000 - 19 999\$.
- Le taux d'activité des hommes de Lanaudière s'élevait à 72% tandis que celui de leurs homologues féminins était de 59%.
- Contrairement à l'ensemble du Québec où le taux de chômage féminin est inférieur au taux masculin dans toutes les catégories de scolarité, dans Lanaudière, seules les femmes ayant poursuivi des études post secondaires (5,3 % c. 5,5 %) ou détenant un grade universitaire (1,6 % c. 2 %) se prévalent de cette situation.

En plus, les femmes vivent toujours des inégalités importantes telles qu'un salaire horaire moyen inférieur aux hommes. En effet, selon un portrait réalisé par le comité de suivi de l'entente spécifique « Développement de l'employabilité des femmes », en 2003, le salaire horaire moyen des Lanaudoises est de 15\$ tandis qu'il s'élève à 18.67\$ pour les Lanaudois. Les écarts sont aussi significatifs dans les professions traditionnellement masculines que féminines. Dans les faits, l'écart salarial varie de 1.20\$ à 11.60\$ de l'heure et l'écart la plus importante se situe au niveau des cadres supérieurs.

Par ailleurs, on ne peut pas parler d'autonomie économique, sans parler de la mondialisation et des effets néfastes sur les femmes. L'ouverture à la marchandisation et privatisation

des services de base tels la santé, l'éducation, le transport, l'électricité, diminue l'accessibilité et augmente les disparités entre les femmes et les hommes. Sous le régime de l'ALÉNA, le Québec a connu des taux de chômage très élevés, une hausse du nombre des prestataires de la sécurité du revenu et une baisse de la syndicalisation. Et, les écarts de salaire entre hommes et femmes demeurent.

En 2004, d'autres obstacles majeurs menacent toujours l'autonomie et la sécurité économique des femmes. Parmi ces obstacles, on retrouve les préjugés et la discrimination (à l'égard des femmes en situation de pauvreté, femmes victimes de violence, femmes de 45 ans et plus, les mères monoparentales...), le taux horaire indécent du salaire minimum (qui ne permet toujours pas à une femme qui travaille à temps plein de sortir de la pauvreté), l'absence d'un barème plancher au niveau de l'aide-sociale, ... Il y a également l'inaccessibilité d'un réseau de transport en commun sur l'ensemble du territoire de Lanaudière, les problèmes reliés à la conciliation travail-famille élargie, le soutien financier quasi inexistant pour les femmes désireuses de démarrer une entreprise de services, de même qu'un financement insuffisant des groupes de femmes, et plus encore.

Considérant les différentes actions du gouvernement Charest depuis qu'il est au pouvoir, il va sans dire que nous sommes très inquiètes quant à la réelle volonté gouvernementale. En fait, nous dénonçons depuis le 14 avril 2003, les mesures et réformes antisociales augmentant la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles contribuent à enfoncer davantage les femmes dans la misère avec en l'occurrence, le 103 millions de coupures au programme d'aide financière aux études, les coupures au programme de francisation, la Loi 57, l'augmentation de 40% des coûts des services publics et des services de gardes. Une orientation défavorisant l'autonomie économique des femmes.

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ L'application de moyens concrets favorisant un réel accès des femmes des communautés ethniques et culturelles, des minorités visibles, des femmes autochtones et des femmes handicapées au marché du travail.
- ❖ L'intégration de mesures spécifiques pour combattre les stéréotypes qui poussent les femmes à s'exclure elles-mêmes d'emplois offrant de bonnes perspectives d'avenir au sein du plan d'action national contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Également, des mesures visant leur intégration dans les milieux traditionnellement masculins.
- ❖ Des mesures spécifiques favorisant l'accès aux études pour toutes les femmes et particulièrement pour les responsables de famille monoparentale et les femmes « sans chèque ».
- ❖ L'amendement à la Loi sur le soutien du revenu afin que les revenus de pension alimentaire soit exemptés de la déduction du barème admis et ce, pour toutes les familles.
- ❖ L'application de la Loi sur l'équité salariale tant dans le secteur privé que public.

- ❖ L'augmentation du salaire minimum permettant à une personne travaillant à temps plein d'avoir un revenu au-dessus du seuil de pauvreté.
- ❖ L'instauration d'un barème plancher à l'aide sociale en-dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite.
- ❖ Un soutien aux familles par le retour à la gratuité scolaire et par l'établissement d'un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins des enfants.
- ❖ L'instauration de mesures entraînant les employeurs dans l'obligation de faciliter la conciliation travail - famille - participation citoyenne - études.
- ❖ La mise en place, par le gouvernement du Québec, d'une politique familiale globale et d'un plan d'action accompagné d'un budget nécessaire à leur mise en oeuvre.

#### *Pour la santé et de bien-être des femmes*

La planification des services affecte tant les utilisatrices, les proches aidantes que les travailleuses. Améliorer la santé et le bien-être des femmes passe par la reconnaissance et par la mise en place de mesures spécifiques. Il va sans dire qu'un système respectueux doit tenir compte des femmes, de leurs particularités et diversités:

- les femmes vivent plus longtemps que les hommes avec des situations difficiles telles la maladie, la peur, l'isolement... ainsi que des conditions économiques très précaires ;
- elles utilisent plus souvent les services de santé ;
- elles sont plus pauvres que les hommes... ;
- les Lanaudoises affichent un plus fort pourcentage de détresse psychologique que dans l'ensemble du Québec (24,4 c. 22,8 %).

Au fil des ans, le gouvernement a clairement reconnu le lien entre les conditions de vie des femmes et leur santé. La situation sociale, économique et politique des femmes, les rapports sociaux entre les femmes et les hommes, la division sociale des rôles ainsi que leur réalité physiologique ont des répercussions sur la santé et le bien-être. Il importe que les soins et services soient adaptés à la réalité des femmes et à leurs besoins spécifiques. En région, l'accès aux services de santé est un enjeu majeur pour les Lanaudoises. L'éloignement des villages, le transport en commun quasi inexistant, le manque de médecin de famille, le manque de contact avec les femmes de la Manawan sont tous des éléments aggravant les conditions de vie des femmes.

Au cours des années, le secteur de la santé et des services sociaux s'est vu transformé et modelé par la voie de la décentralisation. Il a fallu s'adapter aux nouveaux acteurs et actrices et aux nouvelles priorités. Avec le temps, la TCGFL est devenue l'interlocutrice privilégiée du secteur femmes avec la répondante en condition féminine de la Régie régionale afin de développer des actions spécifiques. Des comités ont vu le jour tel que le comité aviseur régional sur la condition de vie des femmes en 1997. Il s'assurait entre autre, que les plans régionaux d'organisation des services tiennent compte des problématiques spécifiques vécues par les femmes et de leurs besoins. Nous avons appris l'importance des leviers nationaux pour préserver les acquis et faire en sorte que la réalité des femmes soit prise en compte.

Récemment, le réseau s'est une fois de plus transformé avec l'arrivée de l'Agence de développement des réseaux locaux de la santé et des services sociaux, deux Réseaux locaux de services de la région et deux Centres de services de santé et sociaux. Dans le contexte actuel, nous croyons que le gouvernement doit donner des balises claires dans les orientations tant régionales que locales en matière de condition de vie des femmes.

La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :

- ❖ Le maintien et la bonification des mesures spécifiques en faveur des femmes en assurant la mise en œuvre des engagements et des orientations gouvernementales en santé des femmes notamment les objectifs ministériels et stratégies d'action en santé et bien-être des femmes « Au féminin, à l'écoute de nos besoins (MSSS, 2002).
- ❖ L'application des mesures spécifiques, notamment par la mise en place d'un plan d'action régional en matière de santé des femmes incluant des services qui répondront adéquatement aux besoins spécifiques des femmes, indépendamment de leur réalité et de leur particularité culturelle, de leur limitation fonctionnelle, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur milieu de vie.
- ❖ L'universalité, l'accessibilité et la gratuité des services sociaux et de santé.
- ❖ Le maintien du mandat et des travaux du comité aviseur régional sur la condition de vie des femmes, soutenu par une répondante régionale en condition féminine à temps plein.

#### *Pour l'élimination de la violence faite aux femmes*

La violence faite aux femmes continue d'être l'un des fléaux sociaux les plus inacceptables. Elle est physique, psychologique, sexuelle, raciale et économique. Depuis, le massacre de la Polytechnique en 1989, où 14 jeunes femmes furent tuées parce qu'elles étaient des femmes, plus de 760 femmes et enfants ont été tués par des hommes. Au Québec, 595 femmes furent tuées en 15 ans par un partenaire actuel ou récent, par un client ou un souteneur, par un fils ou par un violeur, par des cambrioleurs ou par un antiféministe armé.

En ce qui a trait à la 5<sup>e</sup> Orientation proposée par le CSF, nous tenions à vous signifier notre indignation devant l'évincement du mot femmes par « ...en raison du sexe ». Encore une fois, nous constatons un glissement vers un conseil de l'égalité. Nos préoccupations se confirment quant à la dilution des problématiques spécifiques que vivent les femmes au sein d'un nouveau conseil. Ceci est tout à fait inconcevable surtout lorsque nous savons pertinemment que partout dans le monde des millions de femmes subissent la violence DU SEUL FAIT QU'ELLES SOIENT DE SEXE FÉMININ.

La violence est un déterminant sur la santé psychologique, physique et économique des femmes. Elle se manifeste par la violence conjugale, le harcèlement, l'agression sexuelle, la discrimination, le harcèlement au travail, l'inceste, la discrimination raciale. Les femmes doublement discriminées qu'elles soient lesbiennes, travailleuses du sexe, handicapées, autochtones, prostituées, psychiatrisées, détenues, femmes de couleur, aînées, néo-québécoises subissent également cette violence.

Selon les données du CSF, en 2001, il y avait 588 femmes victimes d'infractions déclarées liées à la violence conjugale dans la région. Pour cette même année, Lanaudière était l'une des trois régions ayant la plus forte proportion de femmes parmi les victimes de violence conjugale. Les besoins sont tellement criants que les deux ressources d'hébergement du territoire ne suffisent à y répondre. D'ailleurs, elles n'ont pas pu héberger près de 300 femmes et enfants au cours de l'année 2003-2004.

La violence se vit partout, notamment dans la famille, au travail, dans les lieux publics. La violence vise le contrôle et la contrainte des femmes. Les mesures de sécurité demeurent toujours précaires. Les femmes ont besoin d'un système qui leur permet d'être en sécurité pour dénoncer. Il y a encore peu de déclarations faites par les femmes auprès du corps policier étant eux-mêmes porteurs de préjugés. Le traitement judiciaire des victimes ne les favorise pas à se dévoiler. Les victimes devraient être entendues dans le respect, sans avoir à faire face à leur agresseur.

Nous sommes très préoccupées par la drogue du viol et la violence véhiculée dans les médias, dans la mode, sur internet ainsi que dans la musique et que ces éléments soient de plus en plus tolérés, banalisés et minimisés par les jeunes. Le mouvement des femmes de Lanaudière dénonce le désengagement de l'État à cet égard.

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ Une large campagne d'éducation et de sensibilisation sur une période de 10 ans, réalisée avec les groupes féministes, visant le grand public, afin que toutes et tous soient responsabiliséEs et deviennent conscientES du caractère criminel et intolérable des comportements violents à l'égard des femmes.
- ❖ L'accès, gratuit et sans délai, pour toutes les femmes victimes de violence, à des ressources offrant de l'aide et des activités de prévention, de sensibilisation et de défense des droits.
- ❖ La poursuite des mandats et des travaux des différents comités régionaux en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel soutenu par une répondante régionale en matière de condition féminine.

*Pour que les femmes soient parties prenantes du développement*

Le développement régional est une réalité complexe qui nécessite une vision large et globale. En fait, depuis une dizaine d'années, des structures régionales et locales ont hérité de plusieurs responsabilités en matière de politiques économiques, sociales et culturelles. Des décisions qui ont inévitablement des répercussions sur les femmes que ce soit en matière de santé, d'emploi, d'éducation, d'habitation, de transport... La TCGFL s'est investi dans ces secteurs dès l'avènement de la régionalisation et de la décentralisation. D'ailleurs depuis 1996, elle est l'interlocutrice en matière de condition féminine du Conseil régional de développement. Avec l'arrivée de la 5<sup>e</sup> Orientation de la politique en matière de condition féminine « Un avenir à partager » qui donnait des balises nationales, le comité consultatif en condition féminine du Conseil régional de développement a vu le jour. Avec les années, Lanaudière a connu plusieurs avancées en matière de condition féminine telles qu'un

siège en condition féminine, la féminisation des textes, l'inclusion du principe d'équité dans la planification et l'élaboration d'un projet d'entente spécifique (qui n'est malheureusement toujours pas signée à ce jour).

Depuis l'adoption « sous baillons » des réformes en ce qui a trait à la décentralisation structurelle et des pouvoirs, c'est au niveau régional et davantage au niveau municipal et supra municipal que se prendront bon nombre de décisions relatives au développement social et économique. La Loi 34 vient changer considérablement les structures et menace grandement les gains.

Avec la centration sur l'individu et l'évincement des analyses sociales ainsi que la montée du discours laissant entendre que l'égalité est maintenant atteinte, nous devons s'assurer que les intérêts, réalités et droits des femmes soient prises en compte par les instances locales et régionales. C'est pourquoi l'application de mesures et d'outils s'imposent. Dans cette veine, nous estimons prioritaire que des structures comme la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) se dotent d'instruments permettant d'encadrer les décisions prises par les décideurEs. Plus encore, concernant les objectifs d'égalité pour les femmes, que des attentes claires soient signifiées de la part du gouvernement et que des ressources financières substantielles soient octroyées pour la réalisation d'actions.

Il est important d'assurer la participation des femmes dans le cadre des décisions d'autant plus, que depuis l'adoption de la Loi 34, nous avons connue des reculs.

*Les femmes représentent la moitié des talents et  
des qualifications potentielles de l'humanité  
et leur sous-représentation aux postes de décision représente  
une perte pour la société dans son ensemble.*

(Charte européenne des Femmes dans la cité, déclaration en 12 points)

Après 18 ans de luttes actives, 14 projets de Lois, les femmes obtiennent enfin le droit de vote le 25 avril 1940. Nous constatons, 64 ans plus tard, le chemin parcouru mais également le chemin à faire. En fait, les femmes qui représentent plus de la moitié de la population, n'accèdent toujours pas à la moitié du pouvoir décisionnel. L'inégalité qu'elles vivent a pour conséquence de les tenir à l'écart du pouvoir politique. L'inégalité freine leur pleine participation en tant que partenaire à la prise de décisions sociales, économiques et culturelles.

La CRÉ, qui laisse une place substantielle aux éluEs, a pour conséquence de désavantager les femmes car elles sont très sous-représentées au niveau municipal. En effet selon les données du CSF, en 2003 la proportion de mairesses de Lanaudière s'élevait à seulement 15,3% et elles représentaient 23.8% des membres des conseils de ville. À ce jour, une seule mairesse occupe le poste de préfet.

L'égalité, valeur fondamentale de la démocratie, n'existe toujours pas dans la représentation politique entre les femmes et les hommes. En effet, selon les données du

CSF, le Conseil des représentants de la Fédération des caisses populaires est composé à 15 % de femmes. La proportion de femmes siégeant dans les six centres locaux de développement (CLD) de la région est de 24 %. Le conseil d'administration de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière compte 13,3 % de productrices agricoles, un taux inférieur à la moyenne québécoise qui est de 20 %. Or, d'un point de vue purement démocratique, il s'impose de mettre en place des politiques, des mesures et des programmes spécifiques pour une représentation égalitaire.

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ L'adoption d'une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes et l'octroi de moyens d'application de l'analyse différenciée selon les sexes en région.
- ❖ La maintien de la mission du programme « À égalité pour décider » avec une bonification de son financement et de ses objectifs permettant de financer également des projets ciblant la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par les instances locales et régionales.
- ❖ Un soutien financier à la concertation et au réseautage régional réalisés par les tables régionales de groupes de femmes en lien avec la CRÉ.
- ❖ Des propositions de mesures d'intégration et de mise en œuvre d'une politique régionale d'égalité et de parité dans les CRÉ.
- ❖ La poursuite du mandat du comité consultatif femmes de la CRÉ avec le soutien d'une répondante en condition féminine à temps plein.

### ***DES STRUCTURES ESSENTIELLES***

Avant tout, rappelons que les institutions de condition féminine sont des gains pour la société québécoise et que l'État a toujours un rôle primordial à jouer pour développer et consolider l'accès des femmes à l'égalité et par conséquent, de préserver le Conseil du statut de la femme (CSF) et le Secrétariat à la condition féminine (SCF). En fait, la fonction de conseil du CSF et de soutien du SCF sont indispensables pour accomplir le programme d'action gouvernementale en matière de condition féminine et à la lutte aux discriminations que vivent les femmes en tant que femmes.

Rappelons qu'avec la création du CSF, le Québec a pris les devants de la scène internationale. Un organisme gouvernemental qui d'une part, conseille et avise le gouvernement. Et qui, d'autre part, sensibilise et informe la population et les partenaires sociaux au sujet de toutes réalités vécues par les femmes et des obstacles au développement d'une société égalitaire. Nous considérons que le CSF devrait conserver son autonomie par rapport au gouvernement, son double rôle et également sa structure non mixte. Les problématiques vécues par les hommes (de nos pères, frères, garçons et conjoints) ne sont pas une conséquence des discriminations systémiques et ainsi, ne doivent pas relever du CSF ni du SCF mais de d'autres instances comme par exemple le Ministère de la santé et des services sociaux, en ce qui a trait au suicide des hommes.

La TCGFL, tout comme les groupes membres, est mobilisée et très active sur plusieurs dossiers tels que la santé des femmes, la lutte à la pauvreté... Cependant, nous avons des ressources humaines, financières et techniques limitées pour suivre et intervenir à temps plein dans tous les secteurs et instances. Par ailleurs, l'agente régionale du CSF possède une expertise indéniable avec laquelle la TCGFL collabore au sein de comités de travail. Il ne faut point omettre l'importance également de sa contribution notamment de la promotion des besoins et des intérêts des femmes auprès des structures régionales et locales.

En ce qui a trait au SCF, il a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin, il assume plusieurs mandats dont coordonner la mise en œuvre de la politique et des programmes d'action en matière de condition féminine. Nous considérons que la préservation des mandats du SCF est nécessaire pour assurer minimalement un suivi de l'intérieur au sein du gouvernement et pour y maintenir la préoccupation de la poursuite de l'égalité. Mais encore faut-il que la structure dispose des moyens nécessaires.

*La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :*

- ❖ Le maintien des missions distinctes et spécifiques ainsi que la bonification des ressources humaines et financières du Conseil du statut de la femme (CSF) et du Secrétariat à la condition féminine (SCF).
- ❖ Le maintien de l'indépendance du CSF, de la composition structurale non-mixte, ainsi que de ses répondantes régionales,
- ❖ Le dépôt d'un bilan des structures en matière de condition féminine.

## **CONCLUSION**

Malgré le chemin parcouru, il reste beaucoup à faire. La lutte pour l'égalité et l'équité est d'autant plus nécessaire dans le contexte où les valeurs du néolibéralisme, du capitalisme et de l'anti-féminisme sont en force.

Étant donné l'ampleur des objectifs à poursuivre, il est plus que temps que l'État soit fort et démontre une réelle volonté d'atteindre l'égalité et l'équité. Le gouvernement doit s'engager concrètement en posant des actions efficaces et ce, à tous les paliers gouvernementaux.

## RÉSUMÉ

Il va sans dire qu'actuellement nous sommes toujours très préoccupées par la conjoncture politique en ce qui a trait aux conditions de vie des Québécoises. Des appréhensions confirmées, notamment depuis avril 2003, lorsque le gouvernement a choisi d'exclure la condition féminine comme responsabilité ministérielle. D'ailleurs, n'est-il pas exact d'affirmer que différentes décisions gouvernementales se sont enchaînées et ont entraîné dans une voie de seconde zone, la condition féminine.

Par ailleurs, après avoir pris connaissance de l'Avis, il est très difficile de se convaincre que tout n'est pas réglé d'avance car, nous sentons très bien les tendances gouvernementales en ce qui a trait à la réingénierie des sexes et par conséquent la dilution des problématiques spécifiques que vivent les femmes.

Tel que le souligne le Conseil du statut de la femme, le Québec a connu plusieurs avancées comme au niveau du marché du travail et des gains au plan des droits, des lois et des programmes. Malgré ces avancées indéniables, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte. Les inégalités persistent et sont criantes. Une discrimination historique et systémique ne s'évapore pas en quelques décennies.

Il est impératif que l'État soit fort et se porte garant des droits à l'égalité des femmes et s'engage activement à cet égard et agisse en conséquence. D'autant plus, dans le contexte où les valeurs de la droite, du néolibéralisme, de la mondialisation et de l'anti-féminisme sont en force. Dans une société évolutive, l'État responsable doit travailler activement au maintien des acquis en matière d'égalité et d'équité, avec entre autre, le renforcement et l'application des mesures, structures, programmes, lois et politiques en condition féminine.

### ***La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière recommande :***

#### ***L'État et son engagement***

- ❖ Un engagement du gouvernement en faveur de l'élimination de la discrimination sur la base du sexe.
- ❖ La nomination d'une ministre féministe en titre responsable de la condition féminine.
- ❖ Le maintien des missions distinctes et spécifiques ainsi que la bonification des ressources humaines et financières du Conseil du statut de la femme (CSF) et du Secrétariat à la condition féminine (SCF).
- ❖ Le maintien de l'indépendance du CSF et de la composition structurale non-mixte.
- ❖ Le dépôt d'un bilan de la politique et des structures en matière de condition féminine.
- ❖ Suite à une consultation publique, l'adoption d'une politique globale et un plan d'action en matière de condition féminine avec un budget adéquat pour leur mise en œuvre.
- ❖ Le renforcement, par des mesures, programmes et des budgets appropriés, de l'approche spécifique.

- ❖ L'application systématique au sein de tout l'appareil gouvernemental au niveau national, régional et local, de l'approche fondée sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et l'élaboration de toutes ses Lois, politiques, programmes et projets d'évaluation par la mise en place de données statistiques sexuées ainsi que par l'allocation des ressources nécessaires.
- ❖ La reconnaissance de l'expertise de travail des groupes de femmes en respect avec leurs interventions et l'octroi d'un financement adéquat de leur mission globale.

### ***Pour une sécurité et autonomie économique des femmes***

- ❖ L'application par le gouvernement de moyens concrets favorisant un réel accès des femmes des communautés ethniques et culturelles, des minorités visibles, des femmes autochtones et des femmes handicapées au marché du travail.
- ❖ L'intégration de mesures spécifiques pour combattre les stéréotypes qui poussent les femmes à s'exclure elles-mêmes d'emplois offrant de bonnes perspectives d'avenir au sein du plan d'action national contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Également, des mesures visant leur intégration dans les milieux traditionnellement masculins.
- ❖ Des mesures spécifiques favorisant l'accès aux études pour toutes les femmes et particulièrement pour les responsables de famille monoparentale et les femmes « sans chèque ».
- ❖ L'amendement à la Loi sur le soutien du revenu afin que les revenus de pension alimentaire soit exemptés de la déduction du barème admis pour toutes les familles.
- ❖ L'application de la Loi sur l'équité salariale tant dans le secteur privé que public.
- ❖ L'augmentation du salaire minimum permettant à une personne travaillant à temps plein d'avoir un revenu au-dessus du seuil de pauvreté.
- ❖ L'instauration d'un barème plancher à l'aide sociale en-dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite.
- ❖ Un soutien aux familles par le retour à la gratuité scolaire et par l'établissement d'un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins des enfants.

### ***Pour la santé et bien-être des femmes***

- ❖ Le maintien et la bonification des mesures spécifiques en faveur des femmes en assurant la mise en œuvre des engagements et des orientations gouvernementales en santé des femmes notamment les objectifs ministériels et stratégies d'action en santé et bien-être des femmes « Au féminin, à l'écoute de nos besoins (MSSS, 2002).
- ❖ L'application des mesures spécifiques, notamment par la mise en place d'un plan d'action régional en matière de santé des femmes incluant des services qui répondront adéquatement aux besoins spécifiques des femmes, indépendamment de leur réalité et de leur particularité culturelle, de leur limitation fonctionnelle, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur milieu de vie.
- ❖ L'universalité, l'accessibilité et la gratuité des services sociaux et de santé.
- ❖ Le maintien du mandat et des travaux du comité aviseur régional sur la condition de vie des femmes, soutenu par une répondante régionale à temps plein.

### ***Pour l'élimination de la violence faite aux femmes***

- ❖ Une large campagne d'éducation et de sensibilisation sur une période de 10 ans, réalisée avec les groupes féministes, visant le grand public, afin que toutes et tous soient responsabiliséEs et deviennent conscientES du caractère criminel et intolérable des comportements violents à l'égard des femmes.
- ❖ L'accès, gratuit et sans délai, pour toutes les femmes victimes de violence, à des ressources offrant de l'aide et des activités de prévention, de sensibilisation et de défense des droits.
- ❖ La poursuite des mandats et des travaux des différents comités régionaux en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel soutenu par une répondante régionale en matière de condition féminine.

### ***Pour que les femmes soient parties prenantes du développement***

- ❖ L'adoption d'une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes et l'octroi de moyens d'application de l'analyse différenciée selon le sexe en région.
- ❖ La maintien de la mission du programme « À égalité pour décider » avec une bonification de son financement et de ses objectifs permettant de financer également des projets ciblant la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par les instances locales et régionales.
- ❖ Un soutien financier à la concertation et au réseautage régional réalisés par les tables régionales de groupes de femmes en lien avec la CRÉ.
- ❖ Des propositions de mesures d'intégration et de mise en œuvre d'une politique régionale d'égalité et de parité dans les CRÉ.
- ❖ La poursuite du mandat du comité consultatif femmes de la CRÉ avec le soutien d'une répondante en condition féminine à temps plein.

### ***Pour des responsabilités familiales partagés***

- ❖ L'instauration de mesures entraînant les employeurs dans l'obligation de faciliter la conciliation travail - famille - participation citoyenne - études. La mise en place, par le gouvernement du Québec, d'une politique familiale globale et d'un plan d'action accompagné d'un budget nécessaire à leur mise en œuvre.

## **ANNEXE**

### ***Liste des membres 2004-2005 de la TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE***

**Avec des Elles**

158, rue Marcel  
St-Gabriel de Brandon, J0K 2N0  
Tél. : (450) 835-3393  
Fax : (450) 835-1334  
avecdeselles@bellnet.ca

**CALACS la Chrysalide**

Centre d'aide et de lutte contre les  
agressions à caractère sexuel  
C.P. 82080  
Lachenaie, J6X 4B2  
Tél : (450) 964-7888  
Fax : (450) 964-2221  
calacslc@cam.org

**CALACS Coup de coeur**

C.P. 31  
Joliette, J6E 3Z3  
Tél. : (450) 756-4999  
Fax: (450) 756-0554  
calacs@citenet.net

**Centre Arc-en-ci-elle**

141 St-Jacques  
St-Michel des Saints, J0K 3B0  
Tél. : (450) 833-5282  
Fax : (450) 833-1240  
caecei@qc.aira.com

**Centre Au cœur des femmes**

183 rue Ste-Louise  
St-Jean de Matha, J0K 2S0  
Tél. : (450) 886-9171  
Fax : (450) 886-1789  
Aucœurdesfemmes.intermonde.net

**Maison d'Accueil La Traverse**

C.P. 491  
Joliette, J6E 3Z9  
Tél. : (450) 759-5882  
Fax : (450) 753-5315  
latraverse@sympatico.ca

**Centre de femmes Montcalm**

605, rue St-Isidore, C.P. 908  
St-Lin-Laurentides, J5M 2V1  
Tél. : (450) 439-6446  
Fax : (450) 439-7663  
[cfm@qc.aira.com](mailto:cfm@qc.aira.com)

**Centre Lanaudière d'emploi pour femmes**

La CLEF  
122, boul. Antonio Barrette  
Notre-Dame-des-Prairies, J6E 1E5  
Tél : (450) 755-3244  
Fax : (450) 755-3758  
[la.clef@qc.aira.com](mailto:la.clef@qc.aira.com)

**Regroup'elles**

C.P. 82020  
Lachenaie, J6X 4B2  
Tél. : (450) 968-0406  
Fax : (450) 968-8971  
regroupelles@rocler.qc.ca

**Centre Inter-femmes**

460, rue Notre Dame, local 202  
Repentigny, J6A 2T5  
Tél. : (450) 654-9621  
Fax : (450) 654-3621  
[info@interfemmes.com](mailto:info@interfemmes.com)

**Regard en Elle**

C.P. 147  
Repentigny, J6A 5H7  
Tél. : (450) 582-6000  
Fax: (450) 582-2206  
regardl@bellnet.ca

**Centre de femmes Marie-Dupuis**

241, boul. Antonio Barrette  
Notre-Dame-des-Prairies, J6E 1E9  
Tél. : (450) 752-5005  
Fax : (450) 752-0057  
[info@cdfmariedupuis.ca](mailto:info@cdfmariedupuis.ca)  
[www.cdfmariedupuis.ca](http://www.cdfmariedupuis.ca)

**Cercle des fermières du Québec, Féd. 17**

Tél. : (450) 882-2176 ou (450) 882-1688

Fax : (450) 882-4501

Lapointe.liette@sympatico.ca

**Centre de FAM des Moulins**

502, rue Langlois

Terrebonne, J6W 4C3

Tél : (450) 964-5827

Fax : (450) 964-5826

centrefam\_desmoulins@hotmail.com

**Comité condition féminine du syndicat des employés du CHRDL**

1000, boul. St-Anne

Saint-Charles-Borromée, J6E 6J2

Tél. : (450) 759-8222, ext. 2028

Fax : (450) 756-4275

sechrdl.csn@bellnet.ca

**Comité femmes du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette**

20, rue St-Charles Borromée Sud

Joliette, J6E 4T1

Tél. : (450) 759-1661

Fax : (450) 759-4466

[executif.joliette@collanaud.qc.ca](mailto:executif.joliette@collanaud.qc.ca)

**Comité Femmes de Plein Droits Lanaudière**

3390, rue Gervais

Rawdon,

J0K 1S0

Tél : (450) 834-8585

Fax : (450) 834-8586

Pdl.lanaudière@sympatico.ca

**Comité diocésain à la condition féminine de Joliette**

2, boul. St-Charles Borromée Nord

Joliette

J6E 6H6

Tél : (450) 753-7596

Fax : (450) 753-7933

sccm@diocesedejoliette.org

**Comité condition féminine du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Lanaudière**

190, rue Montcalm

Joliette, J6E 5G4

Tél. : (450) 759-0763

Fax : (450) 759-3234

conseilcentral@citenet.net

**Comité Condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, section Laurentides-Lanaudière**

330, rue Parent

St-Jérôme, J72 2A2

Tél. : (450) 431-6659

Fax : (450) 438-0567

Ftql-l@qc.aira.com